

## Italie: La loi anti-immigration est adoptée

02/07/2009

Après la Chambre des députés le 14 mai dernier, c'est le Sénat (Senato della Repubblica) qui a adopté le projet de loi par 157 voix pour, 124 contre et 3 abstentions, a indiqué le service de presse de la Chambre haute. Cette loi introduit un délit d'immigration clandestine puni d'une amende de 5 000 à 10 000 euros, assortie d'une expulsion immédiate. La durée du séjour dans les centres de rétention des candidats à l'immigration passera aussi de deux à six mois pour permettre leur identification en vue de leur expulsion vers leur pays d'origine. Les « marchands de sommeil » ou personne hébergeant ou louant un logement à des clandestins risquent jusqu'à trois ans de prison.

Avec la nouvelle loi, la présentation du permis de séjour ou du passeport pour déclarer la naissance d'un enfant devient obligatoire. Outre l'opposition et le Vatican qui critiquent cette loi, des organisations craignent que cette disposition n'entraîne un développement du phénomène des « enfants invisibles », rapporte l'AFP. Les « rondes de citoyens » a également été légalisée. Membres de la Ligue du Nord, le parti xénophobe d'Umberto Bossi créé en 1989, ces volontaires ont pour seule mission de « signaler aux forces de l'ordre les événements qui peuvent mettre à mal la sécurité urbaine ou provoquer des troubles à l'ordre public ».

En mai, le gouvernement a dû recourir à un vote de confiance pour faire passer le projet chez les députés. On apprend en outre par l'AFP que c'est la prison qui avait d'abord été évoquée après le retour du Cavaliere au pouvoir en mai 2008. Mais face à la surpopulation des bagnes italiens, l'exécutif a fait marche arrière et proposa les mesures suscitées. L'Italie n'est pas le seul pays européen en proie à une vague d'immigration. Sans pour autant y être un délit, des États comme la France et la Grèce ont déjà adopté des mesures similaires à celles des Transalpins d'après l'AFP. L'Union européenne (UE) par l'intermédiaire de son commissaire chargé de la justice, de la police et de l'immigration, Jacques Barrot, a promis mardi 30 juin à Athènes, des aides financières à la Turquie pour faire face à une immigration massive de ses ressortissants vers l'UE via la Grèce

Quelques heures plutôt, dans la journée de mercredi, l'Italie a refoulé vers la Libye, selon l'agence de presse Ansa, 89 immigrants clandestins recueillis par un navire de sa marine nationale mardi soir au large des côtes africaines à environ 30 milles (54 km) de l'île de Lampedusa.

Ibrahima Koné  
Copyright Yabiladi.com

<http://www.yabiladi.com/article.php?cat=societe&id=3315>